PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 octobre 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5

Sont absents : Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 06 par madame Nancy St-Pierre.

Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

04-10-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 sept. 2025
   3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 sept. 2025
   3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre
   3.4 Première période de questions
4. Correspondance
   4.1 FCM - Bulletin 2025-09-15
   4.2 Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent : Journée régionale du loisir culturel
   4.3 La grande semaine des tout-petits
   4.4 Service de nettoyage préventif des réseaux municipaux
   4.5 Offre de service BTLP Avocats
   4.6 Offre de service municipal de BASE132
5. Administration
   5.1 Suivi Circonflexe - Prêt-pour-bouger un appel d'intérêt pour développer l'accès au prêt d'équipement dans le Bas-Saint-Laurent
   5.2 Résolution - Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)
   5.3 Projet d'Entente en patrimoine - volet 4 pour la préservation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux (PEP)
   5.4 Avis de motion relatif au premier projet de règlement numéro 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal

5.5 Résolution – Adoption du règlement 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal
5.6 Point annulé
5.7 Résolution - Modification du contrat de travail du matricule 47
5.8 Entente - Commandite Desjardins - Quai
5.9 Point des comités
5.10 Point du maire
5.10.1 Nomination du pro-maire
Éolien : chèque de 10 608 $
5.11 Point du DG
6. Déneigement / Nil
6.1 Résolution – Contrat du glaçage et de l'entretien de la patinoire à St-Joseph-de-Kamouraska pour la saison 2025-2026
7. Sécurité publique et civile/NIl
8. Hygiène du milieu/NIL
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
9.1 Rehaussement des fosses septiques
9.2 Résolution – Règlement d'emprunt 7-2025 : Demande d'adoption par les municipalités pour dépôt au MAMH
9.3 Adoption du Budget pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska
10. Urbanisme
10.1 Règlement de zonage - Documents finaux de la MRC
10.2 Nuisance – Propriété négligée
11. Voirie /NIL
11.1 Identification véhicule municipal
12. Comptes à payer (septembre 2025)
13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement/NIL
13.1 Projet de résolution – Soutien au programme Carbone Scol'ERE pour la classe de 4-5-6 de l'école primaire St-Louis de St-Joseph-de-Kamouraska
13.2 Demande de commandite du Groupe Santé-Entraide
13.3 Demande de commandite de l'école secondaire Chanoine-Beaudet
13.4 Les petites maisons oniriques du Kamouraska
14. Divers
14.1 Plan de développement local
14.2 Marche des pompiers KamEst au profit de la Fondation André-Côté
14.3 Projection de films – 18 septembre 2025 suivi
14.4 Projet projection de films – 24 octobre 2025
14.5 Service Internet à la caserne - Bravo Télécom
14.6 Élections municipales – suivi
14.7 Résolution - Manifestation du désaccord du conseil municipal concernant la perte du service de garde en communauté offert par le CPE-BC Les Services de garde La Farandole
Service de garde en communauté
15. Deuxième période de question
16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

APPUYÉ DE Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

05-10-2025 **3.1 ATTENDU QU**'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ DE Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

06-10-2025 **3.2 ATTENDU QU**'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72

heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Michel Bélanger

APPUYÉ DE Nancy St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

07-10-2025 **3.3 ATTENDU QU**'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 06 octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

APPUYÉ DE Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question / Aucun citoyen présent

4. CORRESPONDANCE

4.1 FCM - Bulletin 2025-09-15

La FCM a participé au lancement de *Maisons Canada*, nouvelle initiative fédérale pour répondre à la crise du logement. Elle recommande notamment de favoriser le logement modulaire, réduire l'itinérance chronique et simplifier l'accès aux fonds pour les infrastructures essentielles. Une analyse détaillée suivra.

Autres faits saillants :

- Compte rendu du congrès annuel 2025 dans *Municipal World*.
- Le projet **PMI – Femmes dans la gouvernance locale** appuie le leadership féminin en Zambie et au Ghana.
- Un webinaire sur la sécurité ferroviaire et la prévention des feux de forêt aura lieu le 16 septembre.
- Suivi du budget d'automne, de la politique « Achetez Canadien » et des projets d'intérêt national.
- Nouvelles ressources offertes sur les forêts urbaines et le tourisme autochtone.

4.2 Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent : Journée régionale du loisir culturel

Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent a le plaisir d'inviter les acteurs du milieu du loisir culturel à la première Journée régionale du loisir culturel, qui se tiendra le 12 novembre 2025 à Saint-Valérien-de-Rimouski.

Cet événement vise à favoriser les échanges, inspirer de nouvelles initiatives et enrichir le réseau des participants à travers des conférences, cercles de discussion, plénière et activités interactives.

Participants invités :
- Agent·e·s de développement culturel des MRC et des municipalités
- Professionnel·le·s et membres de comités en loisir des municipalités

- Intervenant·e·s du milieu scolaire et des camps de jour
- OBNL et entreprises culturelles offrant du loisir culturel

Coût : Gratuit et repas offert gracieusement
Inscription : **Retourner le formulaire avant le 12 octobre 2025**.

08-10-2025 **4.3 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

Résumé – Invitation aux levers de drapeaux pour la Grande semaine des tout-petits (GSTP) 2025

La 10e édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025, sous le thème : « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est invitée à participer à la 3e édition des levers de drapeaux thématiques le lundi 17 novembre 2025. Il s'agit d'une action symbolique forte pour démontrer l'engagement envers le bien-être des tout-petits et des jeunes familles.

Les levers de drapeaux sont organisés en partenariat avec Espace MUNI et le programme Municipalité amie des enfants (MAE), en collaboration avec UNICEF Canada. Cette initiative vise à mobiliser les municipalités et à affirmer concrètement leur rôle dans le développement et la qualité de vie des jeunes citoyens.

Plus de 430 municipalités ont participé à l'initiative l'an dernier. Plusieurs maires et mairesses ont déjà confirmé leur participation pour cette année.

Comment participer au lever de drapeau – 17 novembre 2025 :

1. Lever de drapeau
   Organisez un lever de drapeau devant l'hôtel de ville. ***Nous avons le drapeau au bureau municipal.***
   Si un événement public n'est pas possible, affichez simplement le drapeau pour montrer votre engagement.
2. Port du symbole officiel
   Portez le carré-doudou, symbole officiel de la GSTP.
3. Confirmation de participation
   Envoyez un courriel à :
   Catherine Blain, coordonnatrice, Collectif petite enfance
   Courriel : c.blain@collectifpetiteenfance.com

Suggestions pour enrichir l'événement

- Inviter les médias locaux à couvrir le lever de drapeau.
- Faire participer votre député provincial et/ou fédéral.
- Mobiliser les organisations locales œuvrant pour les tout-petits et leurs familles (services de garde éducatifs, organismes communautaires, centres de ressources périnatales, etc.).
- Inviter les enfants et leurs familles à assister à l'événement.
- Partager des photos sur vos réseaux sociaux avec les hashtags #GSTP2025 et #PrioritéPetiteEnfance, en identifiant @collectifpetiteenfance et en respectant le consentement des parents si des enfants apparaissent.

RÉSOLUTION 08-10-2025 : APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT que la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème :
« 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque

tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs de tous les secteurs de la société aux bienfaits et retombées d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs de tous les secteurs sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à 5 ans;
- Mettre en place des conditions favorables au développement des tout-petits et de leur famille.
-

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont un impact direct sur leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont pour mandat de soutenir les organismes communautaires aidant les jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par **Michel Bélanger**,
appuyé par **Manon Guérette** :

Que ce conseil mandate **Madame la Mairesse Nancy St-Pierre** pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

Que ce conseil autorise **Madame la Mairesse Nancy St-Pierre** à procéder au lever du drapeau thématique de la GSTP et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, marquant le début des festivités de la GSTP.

ADOPTÉE (À L'UNANIMITÉ)

PROCLAMATION OFFICIELLE

Je, **Nancy St-Pierre, mairesse de Saint-Joseph-de-Kamouraska**, proclame la semaine du 17 au 23 novembre 2025 la 10e édition de la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule cette année sous le thème **: « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

Nom : **Nancy St-Pierre**
Signature : _____
Date : _____

4.4 Service de nettoyage préventif des réseaux municipaux

Offre de service transmise par Campor Environnement et Simetech Environnement, proposant un programme de nettoyage préventif des réseaux municipaux (sanitaires et pluviaux), des grilles de rue et des ponceaux. Cet entretien régulier vise à réduire les risques de refoulements, préserver la durée de vie des infrastructures et éviter des interventions d'urgence coûteuses.

Pas d'intérêt actuellement

4.5 Offre de service de BTLP Avocats Inc.
Résumé

BTLP Avocats Inc. propose un service de première ligne en droit municipal (500 $/an) ou municipal et travail (800 $/an), ainsi que divers services juridiques personnalisés. La firme se dit disponible pour rencontrer la municipalité afin de présenter son offre.

Pas d'intérêt actuellement

4.6 Offre de service municipal de BASE132

Résumé de l'offre reçue :
La firme **BASE132** a transmis une brochure présentant ses services d'accompagnement en communication et en développement municipal. Vous trouverez la brochure en format PDF, il y a aussi la brochure imprimée au dossier de la réunion.

L'entreprise propose un soutien aux élus notamment pour l'information citoyenne, les communications officielles, les actions communautaires.

BASE132 mentionne offrir un appui professionnel et adapté aux besoins des municipalités, et se dit disponible pour discuter de solutions correspondant aux réalités locales.

5- ADMINISTRATION

5.1 Suivi Circonflexe - Prêt-pour-bouger un appel d'intérêt pour développer l'accès au prêt d'équipement dans le Bas-Saint-Laurent

Après vérification auprès de **Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent (URLS)**, le programme **Circonflexe** ne s'applique pas pour le type d'acquisitions que nous souhaitons réaliser, puisqu'il vise plutôt l'achat d'équipements destinés à des points d'accès de location. https://pret-pour-bouger.ca/
Présentement, il existe déjà des emplacements à Saint-Pascal, Saint-Alexandre et La Pocatière. Après discussion avec **Caroline Castonguay (URLS)**, il a donc été confirmé que nous ne sommes pas admissibles.

Cependant, un autre programme de l'URLS correspond à nos besoins : le **Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)**. L'appel de projets sera lancé le **3 novembre 2025**, et ce programme est compatible avec nos objectifs.

09-10-2025

5.2 Résolution 09-10-2025 - Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

- **Lancement :** 3 novembre 2025
- **Date limite pour le dépôt d'une demande :** 16 janvier 2026 (prévoir environ 2 semaines pour l'analyse par le comité de sélection)
- **Période de réalisation des projets :** du 27 septembre 2025 au 5 juin 2026
- **Soutien financier admissible :** entre 2 500 $ et 9 500 $

https://urlsbsl.wiin.io/fr/applications/pafilr25-26?page-section=description-du-programme

Évaluation sommaire de nos besoins
- **Soumission Hobby Cycle** : 6 vélos BMX à 799 $ = **4 800 $** (même prix pour tous les formats)
- **Prix en ligne G.A. Turgeon** : 15 tubes
  - 5 doubles à 330 $ = **1 650 $**
  - 10 simples à 205 $ = **2 050 $**

Total estimé : 8 500 $ avant taxes → sous le plafond maximal du programme.

ATTENDU QUE le ministère du Loisir et du Sport a annoncé l'ouverture du Programme d'assistance financière pour les infrastructures de loisir et de sport (PAFILR), dont le lancement est prévu le 3 novembre 2025;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt d'une demande est fixée au 16 janvier 2026, et que la période de réalisation des projets s'étend du 27 septembre 2025 au 5 juin 2026;

ATTENDU QUE le soutien financier admissible dans le cadre de ce programme varie entre 2 500 $ et 9 500 $;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié des besoins pour l'acquisition de six (6) vélos BMX au coût total de 4 800 $ ainsi que de quinze (15) tubes de glissade pour un coût estimé de 3 700 $, pour un montant total de 8 500 $ avant taxes;

ATTENDU QUE ce montant se situe sous le plafond maximal prévu par le programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise Mme Francine Anne Lincourt à déposer une demande de financement au Programme PAFILR pour l'acquisition d'équipements de loisir (vélos BMX et tubes de glissade).

5.3 Projet d'Entente en patrimoine - volet 4 pour la préservation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux (PEP)

En attente de nouvelles de la MRC?

10-10-2025

5.4 Avis de motion relatif au projet de règlement numéro 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal

Madame la conseillère **Catherine Gagnon** donne avis par les présentes, qu'elle soumettra lors de la présente séance l'adoption du règlement portant le numéro 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA, CE 14e JOUR D'OCTOBRE 2025.

11-10-2025

5.5 Résolution 11-10-2025 – Adoption du règlement 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal

L'Avis public a été fait et publié dans le journal Le Placoteux Volume 48, Édition 39, semaine du 29 septembre 2025, et au bureau municipal. L'assemblée de consultation a eu lieu le 6 octobre 2025, 19 h 00, à la salle multifonctionnelle de St-Joseph-de-Kamouraska.

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

ATTENDU que le règlement de construction numéro 295-2025 actuellement applicable sur le territoire de la municipalité est entré en vigueur le 28 mai 2025;

ATTENDU que certaines erreurs concernant la superficie minimale et la largeur minimale d'un lot ont été observées après l'adoption et qu'il est opportun de corriger ces dispositions;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Catherine Gagnon plus tôt lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON GUÉRETTE

APPUYÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le présent règlement portant le numéro 299-2025 est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 295-2025 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES FONDATIONS D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Section 1 Dispositions déclaratoires

Article 1 Titre du règlement
Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 295-2025 afin de modifier les dispositions concernant les fondations d'un bâtiment principal ».

Article 2 Préambule
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Section 2 Modification du règlement de CONSTRUCTION

La présente section modifie le règlement intitulé « Règlement de construction numéro 295-2025 » de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

ARTICLE 1 Le règlement de construction numéro 295-2025 est modifié en remplaçant l'article 4.1 par ce qui suit :

4.1 Fondations d'un bâtiment principal

Tout bâtiment principal doit être érigé sur des fondations répondant aux critères suivants :

1° Les fondations doivent être continues et conçues en béton monolithe coulé en place ou conçues en pilotis de béton, d'acier ou de bois ou de pieux;
2° Pour les fondations continues et conçues en béton monolithe coulé en place, ces dernières doivent reposer sur une semelle de béton continue ou directement sur le roc, à une profondeur à l'abri du gel et jamais inférieure à 1,5 mètre sous le niveau fini du terrain et une épaisseur minimale de 0,25 mètre;
3° Pour les fondations en pilotis de béton, d'acier ou de bois ou de pieux, celles-ci doivent être enfouies à une profondeur suffisante pour atteindre la capacité portante requise par le bâtiment et en dessous de la limite de pénétration du gel;
4° L'espace compris entre le sol et le dessous de tout bâtiment doit être fermé et recouvert d'un matériau de finition extérieure.

Malgré ce qui précède, tous les autres types de fondation approuvés par le *Code national du bâtiment* actuellement en vigueur et le *Conseil national de recherches du Canada* sont autorisés à condition que soit déposé, avec la demande de permis de construction, un plan et devis signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec décrivant les matériaux et la méthode de construction des fondations en relation avec la capacité portante du sol.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11-10-2025_

OBJET : Adoption du règlement numéro 299-2025 visant à modifier le règlement de construction numéro 295-2025 de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE OUELLET

APPUYÉ PAR : PIERRE-YVES L'HÉRAULT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE soit adopté le règlement numéro 299-2025, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

5.6 Point annulé

Ce point sera vu ultérieurement

13-10-2025 **5.7 Résolution - Modification du contrat de travail du matricule 47**

ATTENDU que l'employé matricule 47 occupait le poste d'adjoint à l'inspecteur des travaux publics au sein de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier son contrat de travail afin qu'il occupe désormais le poste d'inspecteur des travaux publics et qu'il prenne en charge l'ensemble des tâches prévues à ce poste, tel que stipulé au contrat de travail de l'ancien inspecteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Gagnon

APPUYÉ PAR : Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

1. De modifier le contrat de travail de l'employé matricule 47 afin qu'il occupe désormais le poste d'**inspecteur des travaux publics**.
2. De fixer la durée hebdomadaire de travail à **20 heures par semaine**.
3. D'établir le taux de rémunération à **25 $ l'heure**.
4. De confirmer que l'employé assumera l'ensemble des tâches associées au poste d'inspecteur des travaux publics, telles que prévues au contrat de travail correspondant.
5. Que toutes les autres dispositions de son contrat de travail demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

QUE le conseil municipal autorise Madame Nancy St-Pierre, mairesse et monsieur René Dufour, directeur général à signer le contrat modifié du matricule 47.

5.8 Commandite Desjardins – Quai

Réception de la **Lettre d'entente de partenariat signée par la Caisse Centre-Est-du-Kamouraska et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska**. Pour rappel, un montant de **2 500 $** est octroyé, alors que la demande initiale était de **9 000 $**. Comme le projet est prévu pour le printemps 2026, la Municipalité a accepté l'offre de Desjardins et poursuivra ses démarches afin de compléter le financement nécessaire en intégrant d'autres partenaires financiers.

5.9 Point des comités

5.10 Point du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et assistera:

La municipalité recevra un chèque pour les revenus éolien soit le 1er partage 2025 au montant de 10,608$

- **11/09/2025 :** Rencontre projet de construction maison neuve d'un résident avec M. René Dufour. Mise en place d'un programme de crédit de taxes.
- **15/09/2025** : Rencontre KAM-EST à St-Joseph :
  - Suivi du budget
  - Nombre de sorties du 13 mai au 15 septembre (24)
  - Marche des pompiers : plus de 8 000$, 37.5 km
  - Suivi appareils respiratoires
- **17/09/2025** : Séance MRC (9h00 am), comité en sécurité publique en journée
  - Sécurité publique :
    - Présentation du travail des policiers sur notre territoire

- Stupéfiant, fraude, vitesse
- Impact
- Patrouille

- **17/09/2025 :** Rencontre matières résiduelles en soirée
  - Agri-récup (plus plastique janvier 2026)
  - Budget 2026
  - Délais paiement EEQ
- **18-09-2025** : Présence à la projection film avec Loîc Gérardin
- **23-09-2025** : ZOOM
  - Séance extraordinaire avec le comité matières résiduelles
  - Suivi budget
  - Budget va être remis au DG avant 30-09-2025
- **23-09-2025** : Séance extraordinaire, construction rang 8 sur pieux vissés
- **25-09-2025** : Journée habitation à St-Pascal
  - Projet à travailler avec la maison de la vallée (comité en place) + MRC + Gervais Darisse + autres intervenants + municipalité
- **02-10-2025 :** Rencontre avec Noémy : fin du service de garde en communauté
- **04-10-2025 :** Fondation André-Côté : bénévolat pour le concert, 450 personnes présentes (pour St-Joseph : Mme Claire Soucy Moreau)
- **08-10-2025 :** Séance publique MRC
  - Budget MRC 11-12 décembre

14-10-2025

5.10.1 RÉSOLUTION 14-10-2025 - NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

ATTENDU QU'il est requis de nommer un pro-maire afin d'assurer l'intérim de la mairesse en cas d'absence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE OUELLET,

APPUYÉ PAR MICHEL BÉLANGER,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE madame **Manon Guérette** soit nommée pro-maire pour la période du 14 octobre au 10 novembre 2025;

QUE cette nomination soit révisée lors de la prochaine séance ordinaire, prévue le 10 novembre 2025.

5.11 Points du D.G.

a) Vérificateur : suit son cours

b) Rencontre explorateurs Mont-Bleu : Philippe Soucy

c) Dossier CPTAQ : mise à jour du dossier en cours

6. DÉNEIGEMENT

6.1 Contrat du glaçage et de l'entretien de la patinoire à St-Joseph-de-Kamouraska pour la saison 2025-2026

Point reporter à la prochaine séance afin de connaître les heures et modalités de surveillances.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE / NIL

8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 Rehaussement des fosses septiques

Un avis a été transmis le 24 septembre 2025 aux quinze (15) propriétaires dont la fosse septique a été identifiée, lors de récentes inspections, comme étant située sous le niveau du sol. Ces lettres étaient adressées personnellement aux propriétaires.

Cette situation occasionne des infiltrations d'eau supplémentaires vers les stations de pompage, entraîne une surcharge inutile des installations municipales, provoque une usure prématurée des équipements et génère des coûts additionnels d'entretien et de réparation.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau et de prolonger la durée de vie des infrastructures collectives, il a été convenu que le rehaussement des fosses septiques concernées devra être effectué. À cet effet, l'inspecteur municipal procédera aux corrections nécessaires au cours du mois d'octobre.

15-10-2025

9.2 Résolution 15-10-2025 – Règlement d'emprunt 7-2025 : Demande d'adoption par les municipalités pour dépôt au MAMH

Courriel de M. Anthony Masson, Directeur général et Greffier-trésorier La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska :

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a adopté, lors de l'assemblée tenue le 17 septembre 2025, le règlement numéro 7-2025 décrétant une dépense de 1 200 000 $ et un emprunt de 1 200 000 $ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral.

Je joins au présent courriel la résolution numéro 84.09.25 par laquelle le conseil d'administration a adopté ledit règlement 7-2025, ainsi qu'une copie dudit règlement avec l'annexe A (détail de l'établissement du montant de l'emprunt) et l'annexe B (copie de l'entente intermunicipale signée en juin et entrée en vigueur le 3 août 2024).

Conformément aux dispositions de l'article 607 du Code municipal du Québec, cité ci-après, ledit règlement doit être approuvé par les municipalités et les TNO sur lesquels la Régie a compétence en lien avec les matières résiduelles.

607. Après l'adoption du règlement, le secrétaire de la régie donne un avis public aux contribuables des municipalités sur le territoire desquelles la régie a compétence; cet avis est publié dans un journal diffusé sur le territoire de ces municipalités.

L'avis doit mentionner:

1° le numéro, le titre, l'objet et la date d'adoption du règlement;

2° le montant de l'emprunt projeté et l'emploi projeté des sommes empruntées;

3° le droit pour les contribuables à qui il s'adresse de s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de l'avis.

Dans les 15 jours de l'adoption du règlement, le secrétaire en transmet copie à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la régie.

Le conseil de chaque municipalité doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé. Le greffier-trésorier transmet au secrétaire de la régie une copie de la résolution par laquelle le conseil approuve ou refuse le règlement.

L'avis public, dont je joins copie pour votre information, paraîtra dès que possible dans le Journal Le Placoteux.

Nous apprécierions grandement si vous pouviez faire approuver ledit règlement à votre prochaine séance. Lorsque nous aurons reçu toutes les résolutions, nous pourrons acheminer le tout au MAMH pour l'approbation finale.

RÉSOLUTION NO 15-10-2025 - Règlement d'emprunt 7-2025 : Demande d'adoption par les municipalités pour dépôt au MAMH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a délégué sa compétence concernant la gestion des matières résiduelles sur son territoire à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (ci-après-appelée : la Régie);

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite de ses objectifs et de sa mission, la Régie a décidé de procéder à l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que pour défrayer le coût de cette acquisition, la Régie a adopté le règlement numéro 7-2025 décrétant une dépense de 1 200 000 $ et un emprunt de 1 200 000 $ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral;

CONSIDÉRANT que les municipalités sur le territoire desquelles la régie a compétence doivent approuver ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve le règlement numéro 7-2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, décrétant une dépense de 1 200 000 $ et un emprunt de 1 200 000 $ pour l'acquisition de deux camions de collecte de matières résiduelles à chargement latéral.

16-10-2025

9.3 RÉSOLUTION NO 16-10-2025 - Adoption du Budget pour l'année 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** est soumis à la compétence de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska ;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et l'a transmis, pour adoption, à toutes les municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence, avec une estimation de leur contribution pour ledit exercice ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** ont pris connaissance dudit budget et de ladite estimation à leur satisfaction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bélanger

APPUYÉ PAR : Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour la collecte et le transport ainsi que les écocentres, tel que soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 4 576 310 $, se traduisant pour la Municipalité par une quote-part de **58 947** $, payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la Municipalité.

QUE le conseil de la municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du

Kamouraska pour le service de collecte des plastiques agricoles, tel que soumis, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 103 240 $, se traduisant pour la Municipalité par un frais de services de **4 800** $, payable à même les prévisions budgétaires 2026 de la Municipalité.

10. URBANISME

10.1 Règlements de zonage

Les documents finaux avec des coquilles corrigées devraient nous parvenir sous peu.

10.2 Nuisance – Propriété négligée

Pour donner suite à la plainte formulée concernant l'état des lieux d'une propriété portant le matricule 6975-40-0759-00-0000, des améliorations ont été constatées.

Une rencontre a eu lieu avec le, la ou les propriétaires de la part de la direction générale. À développer par René.

.

11. VOIRIE

11.1 Identification véhicule municipal

Les collants d'identification des véhicules municipaux ont été commandés chez BASE132 le 25 septembre pour un montant total de 266$ avant taxes. Nous devrions les recevoir vers le 10 octobre. M. Robin Lapointe, inspecteur municipal, procédera à la pose des autocollants. Vous trouverez en pièce jointe le fichier de l'image.

17-10-2025

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de septembre 2025)

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault

Les comptes à payer s'élèvent à **: 92 022.51 $**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **814.36 $**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 $**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT

13.1 Soutien au programme Carbone Scol'ERE pour la classe de 4-5-6 de l'école primaire St-Louis de St-Joseph-de-Kamouraska

Demande de soutien pour l'éducation environnementale des jeunes de votre communauté

Demande de l'organisme Co-éco visant à obtenir un soutien financier pour la mise en œuvre du programme éducatif Carbone Scol'ERE auprès des élèves de 4e, 5e et 6e années de l'École Saint-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Ce programme, reconnu à l'échelle provinciale, a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux changements climatiques et à la saine gestion des déchets, en leur proposant cinq ateliers pédagogiques complétés par des défis familiaux de réduction des gaz à effet de serre. Il combine une approche scientifique rigoureuse à une pédagogie ludique, ce qui favorise l'engagement des élèves et de leurs familles.

Depuis son implantation dans la région du KRTB en 2021, le programme connaît une croissance continue :

- 15 classes participantes en 2022-2023,
- 24 classes en 2023-2024,
- 30 classes en 2024-2025, représentant environ 600 élèves mobilisés.

À Saint-Joseph-de-Kamouraska, la classe de 4e-5e-6e année de l'École Saint-Louis a déjà eu la chance de participer en 2022-2023. Pour l'année scolaire

2025-2026, une nouvelle cohorte d'élèves est admissible et Co-éco sollicite la municipalité afin de soutenir leur participation.

Le coût total de participation par classe est de 1 440 $, incluant l'ensemble des services et outils pédagogiques. Le programme est offert gratuitement aux écoles grâce au financement obtenu de divers partenaires, dont les municipalités qui acceptent d'y contribuer.

Par ce soutien, la municipalité permettrait de doter les jeunes citoyens d'outils concrets pour mieux comprendre les enjeux climatiques actuels et développer des habitudes écoresponsables dès leur jeune âge.

Courriel de Mme Joanie Caron, enseignante en anglais, univers social et sciences, École St-Louis de St-Joseph :

J'ai déjà reçu le programme carbone scol'ere dans une autre école où j'ai enseigné dans le passé et je peux vous assurer qu'il est très bien monté.

Je crois qu'un tel programme est nécessaire, car il a un impact sur les jeunes en les aidant à comprendre les gaz à effet de serre, en encourageant l'adoption de comportements écoresponsables et en promouvant la responsabilité collective. C'est également en passant par les jeunes que nous pouvons entrer dans les familles et les sensibiliser, et ainsi, devenir des vecteurs de changements dans la municipalité et dans notre institution.

Nous parlons souvent d'éco-anxiété qui semble être de plus en plus présente. Je crois que l'éducation de nos élèves peut aider à l'atténuer en leur donnant le sentiment qu'ils peuvent avoir un impact en choisissant les bons comportements à adopter.

Finalement, ce programme colle parfaitement au programme de science en leur aidant dans leur compréhension et leur représentation de phénomènes liés aux sciences et à la technologie. Le programme offre également une approche scientifique et technologique à travers des défis à faire en classe et à la maison.

Étant donné le montant de 1 440$ comme engagement financier de la part de la municipalité, il a été demandé à Mme Audrey Gagnon, adjointe administrative chez Co-éco si le montant pouvez être payé en 2026 avec notre nouveau budget et elle nous a répondu que c'était tout à fait possible et qu'ils devaient simplement avoir une preuve de notre engagement (une résolution, ou un courriel) afin de pouvoir offrir le programme à la classe et procéder à l'inscription.

Point reporté à la séance suivante – il est demandé d'inviter la responsable du projet à venir présenter son projet.

18-10-2025

13.2 Résolution NO 18-10-2025 - Demande de commandite du Groupe Santé-Entraide

Le Groupe Santé-Entraide autorise Madame Michelle Chénard, présidente, à solliciter des commandites pour l'achat de cadeaux et prix qui seront remis lors des dîners communautaires, prévus à partir de septembre et totalisant huit événements pour l'année.

CONSIDÉRANT que le Groupe Santé-Entraide organise des dîners communautaires et souhaite offrir des cadeaux et prix aux participants ;
CONSIDÉRANT que Madame Michelle Chénard, présidente du Groupe Santé-Entraide, est autorisée à solliciter des commandites pour financer ces cadeaux et prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Gagnon

APPUYÉ PAR : Michel Bélanger

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité appuie la démarche de sollicitation de commandites par Madame Michelle Chénard pour l'achat de cadeaux et prix destinés aux dîners communautaires ;

Que le conseil municipal offre **10 certificats-cadeaux de 15 $ chacun pour un total de 150 $**, échangeables **au Café de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska**, pour soutenir ces dîners.

19-10-2025

13.3 Résolution NO 19-10-2025 - Demande de commandite des finissants 2025-2026 de l'école secondaire Chanoine-Beaudet

Les finissants 2025-2026 de l'École secondaire Chanoine-Beaudet sollicitent une contribution financière pour soutenir la réalisation de leur album et bal de finissants. L'objectif est de permettre aux élèves de clore leur parcours secondaire avec des souvenirs marquants.

La commandite permet aux entreprises de bénéficier de visibilité via :

- Une publicité dans l'album des finissants (diffusé à une centaine d'exemplaires).
- Une publication Facebook mettant en valeur les partenaires.
- Une diffusion des commanditaires sur écran géant lors de la soirée du bal.

Les options de commandite sont :

- Page complète : 225 $
- ½ page : 140 $
- ¼ page : 85 $
- ⅛ page : 50 $

Date limite pour leur faire part de la décision : 31 janvier 2026

ATTENDU QUE les finissants 2025-2026 de l'École secondaire Chanoine-Beaudet sollicitent une contribution financière afin de soutenir la réalisation de leur album et de leur bal de finissants ;

ATTENDU QUE cette activité vise à permettre aux élèves de clore leur parcours secondaire en créant des souvenirs mémorables ;

ATTENDU QUE les partenaires bénéficient de visibilité par l'entremise :

- d'une publicité dans l'album des finissants (diffusé à environ une centaine d'exemplaires) ;
- d'une publication sur la page Facebook de l'école mettant en valeur les commanditaires ;
- d'une diffusion des logos ou noms des partenaires sur écran géant lors de la soirée du bal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accorde une commandite d'un montant de **50 $** à l'École secondaire Chanoine-Beaudet pour soutenir les activités des finissants 2025-2026

13.4 Les petites maisons oniriques du Kamouraska

Isabelle Massey propose une activité de médiation culturelle d'une journée en 2026, sous forme de « roulotte-atelier ». Elle sera présente devant l'église pour rencontrer les résidents et recueillir des informations et anecdotes sur les maisons patrimoniales du village. À partir de ce matériel, elle réalisera un tableau représentant l'une des maisons, qui fera partie d'un corpus regroupant les 17 municipalités de la MRC de Kamouraska et sera éventuellement exposé dans la région.

Une demande de financement sera déposée au programme Partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2026. Le projet sera financé par la MRC de Kamouraska, la Ville de La Pocatière et le Conseil des arts et des lettres du Québec. La contribution municipale proposée serait en services, pour une valeur de 132 $ (organisation, diffusion, accueil, etc.). L'activité peut s'intégrer à un

événement existant ou à un nouvel événement local et vise à animer le village et à rassembler les résidents autour de son histoire.

Par la suite, les tableaux seront exposés en **2026**, à la place de l'Expo de Saint-Pascal, de la fin septembre à la fin octobre. Par la suite, il sera possible d'acquérir l'œuvre au format **16 x 16 pouces** au coût de **700 $ plus taxes**.

Isabelle Massey demande au conseil municipal de confirmer l'approbation du projet afin qu'elle puisse envoyer la lettre de confirmation révisée à signer et retourner, vers la mi-novembre.

Décision reportée en novembre, besoin de plus d'information. – il est demandé à la direction ou à une membre de son équipe d'aller recueillir plus d'informations.

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

Rencontre a eu lieu avec le comité interne le **1er octobre 2025**.
Rencontre avec le comité aura lieu au plus tard 20 octobre.
Rencontre de consultation publique 5 novembre.
Rencontre avec le comité le 12 novembre.
Présentation du plan de développement final au public le 28 novembre.

14.2 Marche des pompiers de KamEst au profit de la Fondation André-Côté

La marche a rapporté à la Fondation la somme de plus de 8 000 $.

14.3 Projection du film ''Flow'' du 18 septembre

La projection de ''Flow'' de Gints Zilbalodis, un film d'animation pour la famille, a été fait le 18 septembre dernier à 19 h 00 au café par Loïc Gérardin. L'évènement gratuit a attiré une **quarantaine** de personnes. Plusieurs enfants étaient présents. La journée pédagogique du lendemain a beaucoup aidé à la popularité de l'évènement.

14.4 Projet projection de films – 24 octobre 2025

La date prévue de la prochaine projection sera le 24 octobre. *Une rencontre a déjà eu lieu avec la personne responsable, soit Loïc Gérardin.*

Le 24 octobre prochain, venez assister à la projection d'une série de courts-métrages québécois méconnus. Y'en aura pour tous les goûts! Trois documentaires, deux fictions et un superbe film d'animation!

En plus, il paraît que ça s'organise pour qu'un réalisateur passe la soirée avec nous autres!

L'église va ouvrir ses portes à 18h30 et la projection commencera à 19h00! Contribution volontaire (5$)

14.5 Service Internet à la caserne

Le 13 août 2025, M. Robin Laplante, du Service d'incendie, a signalé l'urgence de régler le problème d'accès internet à la caserne. Sur recommandation de M. Tommy Drapeau de 6TEMTI, il est proposé d'opter pour une connexion directe avec Bravo Télécom. Francine Anne a entrepris des démarches auprès de l'entreprise. Le coût mensuel serait de 45 $ plus taxes.

Il ne reste qu'à terminer l'inscription et mettre en place le service.

14.6 Élections municipales - suivi

La secrétaire d'élection informe le Conseil que tous les postes ont été comblés par acclamation. Les personnes élues sont les suivantes :

- **Mairesse** : Mme Nancy St-Pierre
- **Conseiller siège no 1** : M. Michel Bélanger
- **Conseiller siège no 2** : M. Pierre-Yves L'Hérault

- **Conseiller siège no 3** : Mme Catherine Gagnon
- **Conseiller siège no 4** : M. Claude Ouellet
- **Conseiller siège no 5** : Mme Manon Guérette
- **Conseiller siège no 6** : M. Renaud Ouellet

Il est à noter que les conseillers élus aux sièges no 2, 3 et 4 sont de nouveaux membres du Conseil.

L'assermentation des élus s'est tenue le **6 octobre 2025**, à la salle du Conseil.

20-10-2025

14.7 RÉSOLUTION NO 20-10-2025 – Manifestation du désaccord du conseil municipal concernant la perte du service de garde en communauté offert par le CPE-BC Les Services de garde La Farandole Service de garde en communauté

ATTENDU QUE le CPE-BC Les Services de garde La Farandole était le seul service de garde offrant des places subventionnées pour les enfants de 0 à 5 ans dans le village;

ATTENDU QUE ce service constitue un élément essentiel pour le développement des enfants, le soutien aux familles et la vitalité de la communauté;

ATTENDU QUE la perte de ce service réduit significativement l'accès à des places subventionnées dans le village et oblige les familles à se tourner vers des services plus éloignés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Manon Guérette,

APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de St-Joseph-de-Kamouraska :

1. Manifeste son profond désaccord face à la décision du CPE-BC Les Services de garde La Farandole de cesser d'offrir ce service de garde en communauté;
2. Exprime son soutien aux familles affectées et à la nécessité de maintenir des services de garde accessibles et subventionnés dans la municipalité;
3. Transmette la présente résolution aux instances et personnes suivantes :

    - Monsieur ou Madame le/la préfet de la MRC de Kamouraska;
    - M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud;
    - M. Bernard Généreux, député pour Côte-du-Sud – Rivière-du-Loup – Kataskomiq – Témiscouata;
    - Maison de la Famille du Kamouraska;

    afin de souligner l'importance de préserver ce service de proximité;

4. Autorise M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, et Nancy St-Pierre, mairesse, à signer la présente résolution et à en assurer la transmission aux parties concernées.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question / Aucun citoyen présent

16. Clôture de la séance

Heure : **22 h 31**

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier